

## DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ; Vu les statuts de l'Université de Limoges, Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

Conseil académique du : 13 septembre 2022

Décision n° 105/2022/RAI

Sujet: Approbation du PV du Conseil Académique du 28 juin 2022

Le procès-verbal du Conseil Académique du 28 juin 2022 est proposé au vote.

Nombre d'électeurs : 80

Nombre de suffrages exprimés : 45

Nombre de votes pour : 45 Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes en abstention : 0

Fait à Limoges, le 13 septembre 2022

La Présidente de l'Université de Limoges Présidente de CAC

## Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2022.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur